**Mon bonheur ne concerne-t-il que moi ?**

Enjeu : réfléchir sur les dimensions inter-individuelles, sociales voire politiques du bonheur humain.

« concerner » : idée générale de certaines interactions (causes/effets), ici entre les individus et leur bonheur/recherche/désirs.

« Mon bonheur me concerne » en tant que :

* c’est moi qui le vis/ressens/apprécie : j’en suis le sujet
* c’est moi qui le définis, qui en définis les critères et les voies (mes désirs, aspirations) : j’en suis le juge/auteur/responsable (de sa définition)
* c’est moi qui le produis/réalise (j’en suis l’ acteur ou la cause)

« Mon bonheur ne concerne pas que moi », en tant que :

* côté ressenti et définition/contenu : ce que ressentent les autres hommes conditionne ce que je ressens (et réciproquement - le bonheur d’un homme est « concerné » par celui des autres) : imitation affective (ma subjectivité/intériorité est déterminée par la représentation que je me fais de celle des autres) ; les désirs et les aspirations des autres hommes influencent mes propres désirs
* côté recherche et mise en œuvre : sa réalisation dépend de causes extérieures à moi : (mon bonheur est « concerné » par les actions des autres) autrui comme aide/ami et comme obstacle/ennemi, rapports sociaux, lois et Etat.
* Sa réalisation a des effets sur autrui ; ma recherche personnelle du bonheur a des conséquences sur autrui et sur son bonheur (mon bonheur « concerne » les autres) :

Mon bonheur concerne aussi (causes et effets) :

* autrui à titre individuel
* la société comme communauté, lieu d’échanges.
* Etat

Montrer d’abord la dimension – origine et fin - essentiellement subjective du bonheur (comme sentiment et dans son contenu).

Montrer ensuite ses conditions nécessairement inter-subjectives et même socio-économiques (de sa recherche/poursuite/atteinte) : pour penser correctement le bonheur d’un homme, il est impossible de faire abstraction de ses relations avec les autres.

Critiquer ces dimensions collectives, en précisant ce qui reste et doit rester (pt de vue normatif : moral et politique) personnel dans le bonheur (la définition de son contenu et des moyens de l’atteindre).

**Intro** : le bonheur est à la fois une affaire/préoccupation universelle (qui concerne tous les hommes) et une affaire essentiellement singulière et subjective (qui concerne chacun en propre) ; cf. citation Pascal => sujet.

Reformulation : Le bonheur représente-t-il une fin essentiellement personnelle et individuelle, voire égoïste, ou bien a-t-il nécessairement des dimensions voire des conditions inter-individuelles et collectives ? Mon bonheur (et sa recherche) peut-il faire abstraction d’autrui, rester à l’écart du bonheur d’autrui ?

**I. les dimensions essentiellement individuelles et personnelles (subjectives) du bonheur**

3 grands arguments : Sentiment privé/subjectif, but égoïste/personnellement intéressé, démarche/réalisation individuelle

* sentiment personnel/intérieur/privé/subjectif, vécu affectif d’une personne singulière (en 1e personne) : je suis le seul à ressentir, à vivre de l’intérieur mon état affectif. Personne ne peut être heureux à ma place (lien avec conscience) ; pas directement partageable.
* Sentiment et visée/but « égoïste » ou « égocentrique » qui vise/accompagne la satisfaction de mes désirs/aspirations/intérêts : ces désirs sont les miens, non ceux des autres, il est question de moi. (à relier éventuellement à la conception de l’*homo economicus*)
* Particulier/Individuel quant à ses moyens/démarche : Pas de formule universalisable du bonheur humain, pas d’équation du bonheur : caractère singulier ; multiplicité irréductible des modèles de vie heureuse au cours de l’histoire (hédonisme, ascétisme, etc.) ;

CONCLUSION I : Chacun recherche SON bonheur (tel qu’il l’imagine et sera le seul à le ressentir) POUR LUI (comme sujet de sa propre satisfaction/désirs) et PAR SOI (par ses propres actions et choix, ses propres voies) avant tout : la grande affaire de la vie personnelle/individuelle.

Transition : mais cette affaire individuelle est-elle pour autant indépendante des relations avec les autres hommes ?

**II. les conditions inter-subjectives et socio-politiques du bonheur individuel**

* les moyens/voies/fins intermédiaires/formules sont individuelles et non universalisables, mais la recherche elle-même est commune et même universelle : elle concerne chaque homme donc tous les hommes (cf. Pascal et cours) ; Etant universelle et les hommes étant des êtres sociaux, elle a des dimensions nécessairement collectives : influences mutuelles, interaction / collaboration / concurrence
* côté définition/contenu : imitation et interaction affectives (les sentiments et les désirs des hommes se co-conditionnent) : Spinoza/Hume, imitation et sympathie généralisée (pas seulement entre proches) ; ambivalence de cette contagion affective (compassion ET rivalité/jalousie/honte)
* côté modalité/mise en œuvre : interaction dans les actes, dans la recherche du bonheur : besoin d’autrui pour satisfaire nos besoins/désirs, (non auto-suffisance), actions collectives (utilité voire nécessité des échanges socio-économiques ; division du travail, etc. cf. texte de Hume sur les avantages de la société, manuel)
* Mais aussi : conflits, entraves mutuelles (« insociable sociabilité », Kant), d’où problèmes/enjeux moraux et politiques (violence, domination, exploitation, injustice : cf. cours sur lois et liberté) ;
* C’est pourquoi on peut montrer que les Lois et l’Etat ont pour but/effet de favoriser les conditions collectives de bonheur (Hume, Locke), en interdisant à tout homme de nuire aux intérêts des autres : le bien personnel est impensable indépendamment de la mise en œuvre d’un certain bien commun / intérêt général (idée de bonheur collectif ou de conditions collectives du bonheur individuel)

CONCLUSION : Autrement dit, le bonheur individuel (et surtout sa recherche) est aussi une affaire nécessairement collective, ayant des enjeux moraux, sociaux et politiques. Le bonheur ne peut être pensé comme strictement individuel.

Transition : mais ce rôle d’autrui et plus généralement de la vie en société et même de l’Etat ne risque-t-il pas d’altérer voire d’empêcher le bonheur individuel ? N’est-il pas souhaitable d’en limiter la portée et de défendre, jusqu’à un certain point, le droit et la possibilité pour chacun de déterminer soi-même le genre de vie qu’il veut mener ?

**III. ce qui reste et/ou doit rester irréductiblement individuel dans le bonheur : pour un bonheur libre (individuellement souverain)**

* société de consommation : un mode de vie heureuse standardisée, centrée sur les biens et les loisirs marchands, et qui rend chacun particulièrement dépendant des autres et du système socio-économique (emplois, salaires, marchés).
* Réaffirmer au contraire les dimensions individuelles de l’appréciation du bonheur et sa définition : pas de formule unique/standard d’une vie bonne/réussie.

Il apparaît légitime de protéger le bonheur individuel contre :

* l’intervention parfois excessive d’autrui
* la dépendance à l’égard des contraintes socio-économiques (liberté de l’auto-suffisance)
* la standardisation/conformisme social et contre le « paternalisme » politique de l’Etat.
* On peut demander à l’Etat qu’il garantisse et même impose la justice (cf. partie II), non le bonheur (Mill) : « Que l'autorité se borne à être juste, nous nous chargerons d'être heureux » (B. Constant, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, 1819)
* Il est légitime (jusqu’à un certain point) que chacun revendique le droit et la possibilité de mener/organiser sa vie personnelle « selon son humeur » (pour reprendre la formule de Kant).